



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

**Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO,
à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Table ronde ministérielle sur
les océans : « Vers une gestion avisée des océans : la contribution de
l'UNESCO à une gouvernance responsable des océans »**

UNESCO, 12 octobre 2009

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir à l'UNESCO pour cette Table ronde ministérielle intitulée « Vers une gestion avisée des océans : la contribution de l'UNESCO à une gouvernance responsable des océans ».

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la COI, après les tables rondes sur les sciences fondamentales et sur la science et la technologie au service du développement durable organisées en marge des 33^e et 34^e sessions de la Conférence générale, une table ronde de la Conférence générale de l'UNESCO est pour la première fois spécialement consacrée aux océans.

C'est pour moi l'occasion de remercier l'actuel président de la COI, M. Javier Valladares, ainsi que ses prédécesseurs, notamment M. David Pugh qui se trouve parmi nous aujourd'hui, pour la façon dont ils ont collectivement dirigé les travaux de la Commission au cours de ces cinquante années.

La présente Table ronde s'inscrit dans le prolongement du débat ministériel de la semaine dernière concernant deux thèmes : comment investir pour sortir de la crise économique mondiale et comment faire de l'UNESCO un acteur multilatéral efficace. Il est évident qu'à l'instar de l'éducation, thème de la précédente table ronde, l'investissement dans les sciences, y compris l'océanographie, est un facteur clé du développement économique. De même, pour remplir avec succès et efficacité son rôle d'acteur multilatéral, l'UNESCO doit continuer, par l'intermédiaire

de sa COI, à collaborer étroitement avec les autres institutions du système des Nations Unies s'intéressant aux océans, comme elle le fait depuis cinquante ans.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude à tous les ministres qui ont trouvé le temps d'être parmi nous aujourd'hui. Cet effort témoigne du dévouement de vos pays à l'égard de cette Organisation et de l'importance que vous accordez à la gouvernance des océans, comme cela a encore été souligné lors du débat de politique générale. Je voudrais également remercier les modérateurs, les présentateurs du thème, les principaux orateurs et les autres participants de l'aide et des contributions qu'ils pourront apporter durant les deux prochains jours.

Mesdames, Messieurs,

Les océans représentent le bien commun mondial par excellence et assurent des services écologiques essentiels à la vie sur notre planète. Au cours des dernières décennies, l'océanographie a mis en évidence à plusieurs reprises l'impact des activités humaines sur le milieu marin, accumulant des preuves de la dégradation des écosystèmes marins.

De nombreux habitats spécifiques sont menacés par une exploitation qui n'est pas viable, en particulier dans les milieux côtiers. Les mangroves, les estuaires, les récifs coralliens et les montagnes sous-marines, points névralgiques de la biodiversité marine, sont menacés.

Les effets du changement climatique sur les océans, thème que vous aborderez pendant la troisième séance thématique, accentuent ces problèmes. Dans le cadre de nos efforts pour faire face au changement climatique, nous devons nous employer tout particulièrement à préserver la santé des océans. Toute altération de la capacité des océans à absorber l'excédent de CO₂ émis par l'homme aggraverait les effets néfastes du changement climatique.

La réglementation de la pêche en haute mer et « transzone » demeure également un défi majeur. Le fait que de nombreuses pratiques de pêche ne sont pas viables et que la pêche mondiale est menacée d'une crise de grande ampleur suscite une préoccupation croissante.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'océan est un espace international particulier situé en grande partie au-delà des juridictions nationales. Vous aurez l'occasion, dans le cadre de **la première séance thématique**, de débattre aujourd'hui du rôle direct que peut jouer le système des Nations Unies dans la mise en place d'un régime fondé sur le droit pour l'utilisation des océans et de leurs ressources.

Nous pouvons sincèrement nous enorgueillir du rôle central qu'a joué la COI de l'UNESCO dans la mise en place d'une gestion avisée des océans durant les dernières décennies, depuis sa présentation du rapport spécial sur les océans au Sommet des Nations Unies sur l'environnement en 1972. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), qui a été adoptée en 1982 et est entrée en vigueur en 1994, forme à présent la base de ce régime fondé sur le droit.

L'UNCLOS, qui relève de sa propre Conférence des parties, offre un cadre juridique intégré sur lequel s'appuyer pour mettre en place des réglementations efficaces concernant les différentes utilisations de l'océan. En revanche, le soutien technique et institutionnel nécessaire à la mise en œuvre de la Convention est assuré par d'autres institutions spécialisées et programmes des Nations Unies qui fonctionnent dans le cadre de leurs propres mécanismes de gouvernance intergouvernementaux.

En 2001, l'UNESCO a adopté la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, qui comble une lacune importante du champ d'action de l'UNCLOS, en traitant d'un aspect souvent négligé du patrimoine culturel mondial : son patrimoine subaquatique. Celui-ci peut prendre la forme d'épaves ou d'anciens édifices et sites engloutis, qui contiennent souvent des trésors inestimables sur les plans culturel et financier.

D'importantes limitations existent dans le suivi et l'application effective des réglementations existantes en raison de la faiblesse fondamentale des institutions nationales et internationales, qui sont encore trop cloisonnées. Les politiques sectorisées et fragmentaires appliquées depuis des années concernant la gestion des océans et de leurs ressources ont donné lieu à une mosaïque de traités internationaux et de réglementations en la matière (589 à ce jour).

Afin d'établir des priorités mondiales et de donner une orientation stratégique, l'Assemblée générale des Nations Unies a besoin d'être dotée d'un instrument d'élaboration des politiques efficace, fidèle au principe énoncé dans le préambule de l'UNCLOS, selon lequel les océans doivent être considérés « suivant une optique intégrée, interdisciplinaire et intersectorielle. » En outre, les politiques relatives aux océans et aux zones côtières, pour être efficaces, doivent être fondées sur des éléments objectifs, ce qui implique que les cibles et les recommandations s'accompagnent de références et d'indicateurs clairs pour que leur application puisse être évaluée.

Le Sommet mondial pour le développement durable a donc recommandé de créer un Mécanisme systématique de suivi des océans. En 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies a confié au PNUE et à la COI de l'UNESCO le rôle d'institutions chefs de file pour la conduite d'une « Évaluation des évaluations » lors d'une phase de démarrage de trois ans, en coopération avec tous les organismes et programmes compétents des Nations Unies.

Nous sommes fiers d'avoir mené, avec le PNUE, cette phase de démarrage du Mécanisme systématique et des conclusions de l'Évaluation des évaluations, dont vous trouverez le rapport sur vos tables. Nous sommes extrêmement reconnaissants pour l'esprit de coopération que nous avons rencontré au sein des programmes et institutions partenaires, notamment auprès du PNUE, et d'autres membres de l'ONU-Océans, en particulier la DOALOS, la FAO, l'OMI et l'OMM.

Je saisis cette occasion pour adresser mes remerciements à tous ceux qui ont salué le travail accompli. J'aimerais également exprimer notre sincère gratitude aux États membres qui ont contribué financièrement à l'Évaluation des évaluations, ainsi qu'à ceux qui ont apporté une aide constructive au cours de ce processus. Enfin, merci à tous les membres du Groupe d'experts, qui apportent leur expertise de leur propre initiative.

À cet égard, les conclusions et recommandations présentées à la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies par le Groupe de travail spécial plénier qui s'est réuni à New York au début de l'automne sont très encourageantes. Elles révèlent qu'un large consensus s'est formé autour de l'urgence de mener une évaluation mondiale intégrée du milieu marin, y compris les aspects socio-

économiques, et de l'objectif général de lancement d'un mécanisme systématique permettant de suivre l'évolution des océans.

Bien que de nombreux pays aient exprimé le vœu de disposer de plus de temps pour procéder à l'examen de certaines pièces maîtresses du mécanisme, la possibilité d'un premier cycle immédiat, qui serait mené entre 2010 et 2015 et qui pourrait faire rapport à la Commission du développement durable, a été envisagée.

Dans le cadre de la deuxième session thématique de cette table ronde, vous aurez la possibilité d'étudier les moyens de conserver la dynamique du processus, de débattre des besoins en matière de renforcement des capacités, du rôle que peuvent jouer l'UNESCO et sa COI et des mécanismes auxquels il est possible de recourir pour répondre à ces besoins.

Mesdames, Messieurs,

Plus de 80 % de l'énergie additionnelle totale accumulée par la planète en raison de son réchauffement a déjà été absorbée par les océans. Il est juste de dire que les océans nous ont déjà épargné de dangereux effets du changement climatique. Mais ils doivent aussi absorber chaque année 2,1 milliards de tonnes de CO₂ rejeté par l'homme dans l'atmosphère. Cela équivaut à déverser chaque jour 25 millions de tonnes de carbone dans l'océan. Il en résulte une hausse de l'acidité des océans, ce qui constitue une terrible menace pour les organismes à structure calcaire tels que les récifs coralliens.

Vous pourrez débattre en détail de certains de ces effets lors de la troisième séance thématique de cette table ronde.

Un domaine dans lequel l'UNESCO, par l'intermédiaire de la COI, peut intervenir immédiatement est l'évaluation de l'impact de l'élévation du niveau de la mer, conséquence inévitable du changement climatique. Les inondations côtières peuvent survenir très lentement, dans le cadre du changement climatique, ou en quelques secondes, dans le cas d'un tsunami. La COI a renforcé autour du monde les dispositifs de simulation des inondations des zones côtières. Ces connaissances sont prêtes à être exploitées dans le monde entier. Nous devrions déterminer comment les mettre en pratique le plus vite possible.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous vous sommes très reconnaissants de la confiance que vous nous avez témoignée en assistant à cette table ronde. J'ai décidé de la réunir en raison de l'importance capitale des thèmes abordés pour l'avenir de notre planète et des générations futures. À l'occasion du cinquantième anniversaire de la COI - l'un des programmes emblématiques les plus anciens de l'UNESCO - il importait de célébrer les contributions essentielles à la gestion avisée des océans qu'apporte la COI depuis cinquante ans.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à Patricio Bernal, Secrétaire exécutif de la COI depuis avril 1998, qui prendra sa retraite à la fin de l'année, pour la direction énergique qu'il a exercée durant ces onze dernières années. Je lui suis très reconnaissant de sa loyale contribution à l'Organisation. Je souhaite aussi saluer Wendy Watson Wright, qui prendra ses fonctions en tant que nouvelle Secrétaire exécutive de la COI en janvier 2010. Elle entamera son mandat avec l'importante mission d'organiser les célébrations du cinquantenaire.

Enfin, cette table ronde est l'occasion d'examiner comment l'UNESCO peut continuer à contribuer à ce que je conçois comme une responsabilité conjointe des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies : fournir à l'Assemblée générale des Nations Unies un mécanisme efficace qui lui permette de procéder à l'examen systématique de l'état des océans et d'adopter les mesures correctives nécessaires au plus haut niveau.

Je vous remercie.